

## Création du 52<sup>ème</sup> Parc naturel régional La Sainte-Baume

Le territoire l'attendait depuis longtemps, c'est maintenant chose faite. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un Parc naturel régional de plus.

50 ans après la création des « Parcs naturels régionaux » par le Général de Gaulle, un 52<sup>ème</sup> Parc vient de voir le jour.

A l'occasion de sa visite à Marseille au Lycée éco-responsable La Fourragère, le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a déclaré avoir signé le décret de création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (décret du 20 décembre 2017 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240096>).

Ce matin, lors du lancement de la « Cop d'avance : le Plan climat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a salué la création du huitième Parc de la Région.

A l'issue de la manifestation, Michel GROS, Président du PNR de la Sainte-Baume, a pu échanger avec le Premier Ministre et lui a remis le livre « Sainte-Baume - une nature d'émotions » du photographe Denis CAVIGLIA.

Il s'est entretenu avec le Président de la Région et a pu le remercier pour le soutien constant de la Région au projet. Ce fut l'occasion d'évoquer avec lui la Fête de l'inauguration du Parc qui pourrait avoir lieu dans le courant du premier semestre 2018.



**Légende de la Photo**, de gauche à droite :

- Edouard PHILIPPE, Premier Ministre,
- Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Michel GROS, Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume.

Au terme de cinq années de co-construction du projet de Parc, avec les élus, les services de l'Etat, les partenaires techniques, les acteurs socio-économiques et la société civile au travers du Conseil de développement, c'est à l'aboutissement d'une démarche partenariale que l'on assiste aujourd'hui.

Territoire d'une nature exceptionnelle aux paysages diversifiés, la Sainte-Baume, avec ses richesses géologiques, souterraines et la spécificité de son patrimoine culturel et spirituel, est reconnue au titre de « Parc naturel régional ». Terre de ressourcement et véritable château d'eau de la Basse-Provence, ses potentiels, forestiers, agricoles et touristiques sont ses principaux atouts pour l'avenir.

En considérant le paysage comme un levier de développement et d'attractivité et en le plaçant au cœur-même du projet de territoire, le Parc de la Sainte-Baume fait de son intégrité un objectif transversal de la Charte qui engage pour 15 ans ses signataires. La Charte porte également 4 ambitions fortes pour ce territoire :

- Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages
- Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable
- Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation de ses ressources
- Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume rassemble 26 communes sises sur les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures, du Verdon et de Port-Cros. 58 500 habitants vivent sur ce territoire de près de 81 000 ha dont 80% se situent en espaces naturels.

Sont donc classés sous la dénomination de « Parc naturel régional de la Sainte-Baume » :

- En totalité, les territoires des communes de : Belgentier, Cuges-les-Pins, La Celle, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, Rougiers, Saint-Zacharie, Signes, Tourves.
- En partie, les territoires des communes de : Auriol, Brignoles, Evenos, Gémenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Pourcieux, Pourrières, Roquevaire, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Solliès-Toucas.